

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons...»

CHÂTEAUBRIANT

Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leur Amis

Fondateurs: Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège: 4, rue de Jouy 75004 Paris - Téléphone: 06 10 98 84 15

E-mail: anffmrfa@gmail.com Site internet: www.familles-de-fusilles.com

N° 263 - 4e trimestre - 31 décembre 2017

MÉMOIRES

i la mémoire « familiale » et la mémoire « historique » cohabitent depuis toujours, cette deuxième, faute de témoins directs ou indirects prend le pas inéluctablement sur la première. On le voit par le nombre de jeunes historiens talentueux qui écrivent à propos de la Résistance sur des sujets de plus en plus « pointus ». Notre association, par définition plus attachée à la mémoire « familiale », encourage depuis plusieurs dizaines d'années la mémoire « historique » d'abord en participant dans le cadre du MNR de Champigny à la collecte et au dépôt de de nos archives collectives et individuelles. Maintenant, apparaissent de nombreux travaux de chercheurs sur cette matière première et sur les archives publiques consultables. Depuis plusieurs années, notre association s'est aussi ouverte à ces jeunes historiens, notamment Thomas Pouty que nous avons fait intervenir à lvry et ensuite dans ce qui est notre raison de vivre : le Dictionnaire des fusillés et massacrés de 1940 à 1945. Cette collaboration nous a permis d'organiser le colloque 2017 qui a été, de l'avis des participants, un succès. Il faut constater qu'il reste beaucoup à faire. Par exemple, on ne peut qu'être déçu quand le nombre des fusillés est réévalué à la baisse et que dans la presse, le seul écho de ce travail de Thomas Pouty et Jean-Pierre Besse est d'en faire une opération contre les chiffres surévalués du PCF d'après-guerre. Il faut également constater que - y compris dans les milieux « Résistants » de nombreuses erreurs figurent encore dans les écrits. Par exemple, la présentation des fusillades d'otages du 15 décembre comporte de nombreuses erreurs factuelles simples. Sur le lieu de fusillade, il n'y a pas eu, comme on l'écrit fréquemment, un seul lieu de fusillade (le Mont Valérien), mais quatre (Mont Valérien, Caen, La Blisière-Châteaubriant, Fontevraud-l'Abbaye). Il n'y a pas eu 100 fusillés mais 95. Les fusillades ne sont pas liées à l'attentat de Barbès, mais à une série identifiée d'actes contre les unités de la Wermacht de fin octobre à début décembre 1941. Les 44 otages juifs extraits du camp de Drancy n'étaient pas «raflés par hasard», mais étaient tous fichés comme juifs communistes, mis à part l'un d'entre eux trotskiste. De plus, souvent cette fusillade n'est pas mentionnée dans les éphémérides de 1941. Naturellement, nous devons tous contribuer à la connaissance de la Résistance par sa mémoire surtout pour les jeunes générations. Cela ne nous empêche pas d'être vigilant par rapport à cette mémoire et ses omissions, volontaires ou non.

Jean DARRACQ, Président de l'ANFFMRF-A

SOMMAIRE

Éditorial (p.1)

Vie de l'association (p.2)

- Composition du Bureau
- AG 2018
- Calendrier 2018

Commémorations (p.3)

- Ivry
- Châteaubriant
- Paris IVe
- Cachan
- Souge

Histoire (p.9)

- Mortitz Singer

Vie pratique (p.11)

- Rédiger un document historique et familial

ANFFMRF-A

4 rue de Jouy 75004 Paris

M° Saint-Paul ou Pont-Marie Bus 69, 76, 96

Tel: 06 10 98 84 15

Site internet

www.familles-de-fusilles.com

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse mail à anffmrfa@gmail.com

ELECTIONS

Présidente d'honneur

Jacqueline OLLIVIER-TIMBAUD †

Membres d'honneur :

Germaine BONNAFFON †
Hélène BIERET - Michel BOUET
Jacques CARCEDO
Sylvaine GALÉA
Jean-René MELLIER
Suzanne PLISSON
Camille Marie SENON

Président

Jean DARRACQ

Secrétaire général

Franck JOURNEL

Trésorier

Laurent VEDY

Trésorière adjointe

Dominique CARTON

Autres membres du bureau

Denise BAILLY-MICHELS
Daniel BECK

Madeleine CHARITAS-WAROCQUIER
Hubert DEROCHE
Georges DUFFAU-EPSTEIN
Jacqueline NEPLAZ-BOUVET
Naftali SKROBEK
Claudette SORNIN
Michèle VIGNACO

Journal CHÂTEAUBRIANT

Directrice de publication : Jacqueline OLLIVIER-TIMBAUD † - Comité de lecture : Denise BAILLY-MICHELS - Hélène BIERET - Jean DARRACQ -Georges DUFFAU-EPSTEIN - Michèle VIGNACQ

Commission de contrôle financier

Présidente : Claudine COIFFARD-MILLOT Membres : Andrée DEROCHE - Arlette REBIERE

Porte-drapeau

Titulaire : Claudette SORNIN suppléante : Katy GIRAUD

Notre représentant à l'UFAC

Hubert DEROCHE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Comme défini par les statuts de l'association, l'Assemblée générale se réunit une fois par an.

La prochaine assemblée générale aura lieu

LE SAMEDI 3 FÉVRIER 2018 À PARTIR DE 9H30 AU 4 RUE DE JOUY 75004 PARIS

À VOS AGENDAS

Jeudi 11 janvier Bureau national

Samedi 3 février Assemblée Générale de l'association

> Jeudi 15 mars Bureau national

> Jeudi 5 avril Bureau national

> Jeudi 7 juin Bureau national

Jeudi 20 septembre Bureau national

Samedi 13 octobre (ou samedi 6) Cérémonie d'Ivry

> Dimanche 21 octobre Cérémonie de Souge

Jeudi 15 novembre Bureau national

Vendredi 14 décembre Colloque

Samedi 15 décembre cérémonie du 77° anniversaire des fusillades du 15 décembre 1941

Pour la deuxième fois, faute de possibilités financières notre journal Châteaubriant n° 263 de décembre 2017 n'est pas imprimé. Il est consultable sur notre site familles-de-fusilles.com il appartiendra à notre prochaine Assemblée Générale du samedi 3 février 2018 de décider si nous continuons ce système. Faites nous parvenir votre adresse mail à anffrmrfa@gmail.com

10 octobre 2017 : cérémonie au cimetière parisien d'Ivry

lest en présence des représentants des ambassades des États-Unis, de ■ Tunisie, d'Australie, de Suède et de la République du Congo que se sont déroulées nos cérémonies commémoratives le samedi 10 octobre 2017 au cimetière parisien d'Ivry. Nous avons aussi été honorés par la présence de M. Mossiman, Sous-Préfet du Val-de-Marne, du directeur de l'Odac du Val-de-Marne et des représentants des villes d'Ivry, Aulnay-Gournay-sur-Marne, sous-Bois. Noisy-le-Grand, Paris et de nombreuses associations amies ainsi que de l'École Allemande de Paris. Le Grand Orient et la Grande Loge de France étaient également représentés. En plus des drapeaux des organisations amies, nous avons aussi accueilli pour la première fois, le drapeau de l'association des Fils et filles des déportés juifs de France. Dans notre intervention, nous avons rappelé notre attachement au programme du Conseil National de la Résistance, nos préoccupations sur l'extension des conflits armés et notre rejet de l'extrême droite. En cette fin d'année 2017, nous constatons que de nouveaux conflits apparaissent en Corée du Nord, en Irak, que d'autres ne se règlent pas comme en Israël et en Ukraine et que certains peuvent se durcir comme en Catalogne. Côté extrême droite,

nous sommes obligés de noter qu'elle gagne du terrain d'abord chez nous - seconde aux dernières élections présidentielles - et surtout en Allemagne où elle compte presque cent députés aux dernières élections législatives. Parallèlement à cette poussée, pour la première fois publiquement, un des responsables de ce parti a déclaré : « Les Allemands peuvent être fiers de l'action de leurs soldats durant la Seconde Guerre mondiale », déclaration qui justifie les fusillades nazies.

Cette année, nous avons lu la dernière lettre de Jean-Pierre Timbaud en hommage à Jacqueline Timbaud, notre Présidente d'Honneur en présence de sa petite-fille. Nous avons aussi choisi la dernière lettre de Robert Busillet, membre du Réseau Elie, fusillé le 10 décembre 1941 au Mont Valérien. À l'opposé de la lettre militante et engagée de Jean-Pierre Timbaud, Robert Busillet écrit une lettre à sa mère comme d'autres fusillés, axée sur la foi catholique. Dans un autre message passé également à sa mère par des codétenus, il écrira « ...Je meurs pour mon pays, car j'ai voulu conserver mon honneur. Que notre sacrifice ne soit pas vain. Je meurs car je n'ai pas voulu trahir ».

Jean DARRACQ



10 octobre 2017 : cérémonie à Châteaubriant



Élèves de l'école primaire René-Guy-Cadou chantant pour rendre hommage aux fusillés

Le 22 octobre 2017, il y a 76 ans, nous n'oublions pas, nous n'oublierons jamais les fusillés de Châteaubriant, Nantes, Mont Valérien, Souge.

omme chaque année, l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt a commémoré la mort héroïque des 27 fusillés de la Sablière le 22 octobre 1941 et des 9 fusillés de la Blisière le 15 décembre 1941. La veille de la cérémonie, un hommage a été rendu à Choisel, devant la stèle rappelant l'emplacement du camp, à notre amie de toujours Jacqueline Ollivier-Timbaud qui nous a quitté au mois de juillet dernier.

Le dimanche, malgré les ennuis causés par une forte tornade sur les lieux de la cérémonie, un très émouvant spectacle a été interprété par les élèves de l'école Jacques Brel de Soudan qui, bien que très jeunes, ont remarquablement évoqué les 27 fusillés de la Sablière. Nous en sommes encore tout retournés, ils sont si jeunes et pourtant ils ont semblé ressentir qui étaient ces résistants et leur admirable attitude devant la mort. Nous leur disons encore bravo et merci pour cette interprétation.

Chaque année, après avoir assisté aux diverses

cérémonies, nous repartons avec une très grande admiration pour ces résistants qui ont sacrifié leur vie en espérant que la nôtre serait plus heureuse; nous leur devons tout.

Nous suivrons le même chemin qu'eux et ferons en sorte que leur sacrifice n'ait pas été vain. Pensons aux jeunes générations...

Michèle GAUTIER et Denise BAILLY-MICHELS



2 décembre 2017 : hommage aux fusillés du 15 décembre 1941 à la mairie du IV^e arrondissement de Paris

En l'absence de M^{me} Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées qui s'est excusée de ne pouvoir être présente, cette cérémonie commémorative s'est déroulée en présence de nombreux élus du 4^e arrondissement : Ariel Weil, nouveau maire, Evelyne Zarka première adjointe, Mariane Dechambrun, élue à la mémoire et trois autres maires-adjoints : Boniface N'Cho, Corrine Faugeron, Anne Lebreton auxquels il faut ajouter Nicolas Bonnet, conseiller de Paris et président du groupe communiste.

ans son introduction, Ariel Weil a insisté sur la pluralité et l'interchangeabilité des engagements des résistants « gaullistes, juifs, communistes... » et leur objectif commun: la libération de la France. Cet hommage aux fusillés du 15 décembre 1941 est dédié particulièrement à Henri Darracq, Jacob Flamm, Isaac Gourevitch qui habitaient ou travaillaient dans le IVe. Jacob Flamm et Isaac Gourevitch sont des « juifs » étrangers. Ils font partie du groupe d'une cinquantaine de juifs prélevés dans le camp de Drancy et fusillés au Mont Valérien. Parce qu'ils sont « étrangers », on leur refuse la mention de Mort pour la France. Le cas de Jacob Flamm est emblématique de ces 39 juifs, dont 8 engagés volontaires au début de la guerre à qui on refuse cette mention. Il a été arrêté le 4 septembre 1941 comme Nuching Sperling et Moritz Singer sur dénonciation à la Brasserie

des Ailes, rue Richer, dans le IX^e. Nuching et Moritz se connaissaient et il est vraisemblable que Jacob, fusillé avec eux, les connaissait aussi. Maurice Singer distribuait des tracts en yiddish dans les arrondissements du centre de Paris. Il s'est engagé et a été mobilisé dans l'armée française en 1940. Son neveu, après de nombreuses démarches, lui a fait obtenir la mention Mort Pour la France. Cette mention est refusée à Nuching Sperling qui s'est aussi engagé et à Jacob Flamm. Il en résulte une discrimination envers Jacob Flamm. Notre association réinterviendra pour que cessent ces discriminations et pour que ceux qui sont concernés puissent bénéficier de cette mention. M. Milo Adoner, le seul rescapé d'une rafle d'une centaine de juifs de l'Ile-Saint-Louis, dont ses camarades d'école, est intervenu sur leur déportation et leur mise à mort. Patrick Jaubertie a rappelé les sacrifices des 12 communistes du IVe arrondissement fusillés ou morts en déportation. Au delà de cette cérémonie, il reste que nous devons redoubler d'efforts pour que tous les otages étrangers fusillés aient droit à la mention Mort pour la France, mais aussi de rester attentifs aux respects des engagements du programme du Conseil National de la Résistance. Et en cette fin d'année 2017 qui a vu l'extrême droite qualifiée en Fance au deuxième tour de l'élection présidentielle et réalisé une percée spectaculaire en Allemagne, tout faire pour limiter son influence.



25 août 2017 : cérémonie à Cachan



a Ville de Cachan a organisé une cérémonie le 25 août 2017 pour célébrer l'anniversaire de la Libération de Paris. Elle a rendu un hommage tout particulier aux résistants des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) de Cachan, dévoilant au public un monument entièrement restauré. Le monument FFI de Cachan est le premier de France à avoir été érigé à la gloire de résistants FFI le 18 novembre 1945.



Pour la cérémonie, la pierre du monument a été nettoyée et les noms qu'il portait, corrigés pour rectifier les erreurs historiques. En 1945, 15 noms ont été gravés dans la pierre : Audat, Debled, Grennier de Monner, Lafforgue, Lenoir, Longlet, Malki, Massiani, Mienne, Plantard, Travet, Troalen, François, Médéric (Védy) et Vigor. Néanmoins, Gilbert Védy n'est pas mort au combat, mais s'est suicidé après son arrestation. En 1947, trois noms supplémentaires sont gravés dans le granit : Marcel Bonnet, Richard Lopès et Yannick Mahé « morts en déportation ». Finalement, en 1957, le nom de René Perrottet, mort à Auschwitz, sera ajouté.

La cérémonie s'est déroulée en présence des descendants de résistants : M^{me} Frédérique Robert, nièce de René Perrottet et les petits- fils et arrière-petits-enfants de Médéric et de Maxime Védy.

René Perrottet

Agé de 19 ans, il est dénoncé comme communiste et arrêté par la police le 8 août 1940 au 26, avenue Victor Hugo dans la cité jardins de Cachan. Interrogé, puis incarcéré pendant près de deux ans, il est transféré à la prison de Compiègne puis déporté à Auschwitz le 8 juillet 1942 dans le convoi dit des 45 000 en raison de son matricule 45970, et décède le 16 août 1942.

En 1957, la mention «Mort pour la France» lui sera accordée et son nom sera ajouté sur la stèle FFI de Cachan parmi les fusillés et non les déportés. Aujourd'hui cette erreur est enfin rectifiée et la nièce de René Perrottet remercie vivement M. Darracq et M. le Maire ainsi que son équipe.



Les frères Védy

Maxime, le martyr, et Médéric, le héros, sont enfin réunis : accusé d'être un chef de propagande communiste-terroriste, Maxime Védy sera condamné à mort par un tribunal allemand et fusillé le 7 mars 1944 dans la clairière du Mont- Valérien. Juste avant de mourir, il reviendra sur son action en écrivant une dernière



Clichés du photographe brésilien Luciano Fogaça (En 1945, Robert Doisneau, et son légendaire Rolleflex en bandoulière, couvrait l'événement).

lettre à sa femme et à sa fille adoptive : "J'avais déjà parcouru les deux tiers de mon existence, le tiers qui me sera enlevé cet après-midi sera compensé par l'immortalité de ma personnalité, car je meurs en bon français, conscient d'avoir toujours bien servi mon pays". Quinze jours

plus tard, Médéric, le délégué de la zone Nord à Londres, puis à l'Assemblée Consultative d'Alger, se suicide au cyanure lors d'un interrogatoire de la Brigade Spéciale. Il déclarera: "Vous allez voir comment un français sait mourir".

MEDERIC, MAXIME, RAYMOND ET LES AUTRES... HÉROS OUBLIES (1940-1944)

par laurent VEDY

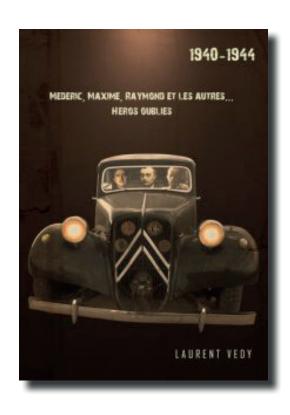
e livre retrace le combat inflexible mené contre l'occupant, et son séide vichyssois, par les trois frères Védy et leurs compagnons d'armes.

Alors si vous le souhaitez, vous pouvez diffuser cette information aux lecteurs intéressés par ce combat pour la liberté

Ce livre est disponible en ligne en version ebook KOBO FNAC : https://fr.kobo.com/

Télécharger l'application de lecture Kobo sur votre liseuse, votre tablette, votre smartphone ou votre ordinateur.

Prix 5,00 €



le 22 Octobre 2017 : cérémonie à Souge



76 ans après les premières fusillades, au Camp de Souge (Martignas-sur-Jalles, Gironde), la cérémonie d'hommage à tous les fusillés en ce lieu (256 identifiés) s'est déroulée le 22 octobre 2017, en présence des autorités civiles, militaires et religieuses.

n note un plus grand contingent de jeunes militaires pour le piquet d'honneur et l'absence, hélas, de quelques portedrapeaux.

Malgré le temps incertain, plus de 200 personnes étaient présentes. Dès 14h, après avoir cheminé le long des sept stèles, elles ont pris place avec, en fond, un accompagnement musical - les musiciens n'ayant pu assister à cette cérémonie. Sous la direction de Jacques Padie, membre du bureau, la cérémonie traditionnelle a débuté : Montée des couleurs, Appel des morts : date de l'exécution, nom, prénom, âge de chaque fusillé, suivi de la mention « Mort pour la France » reste tous les ans, un instant très fort et émouvant. Puis se fut la lecture faite par trois membres des Amis de l'Ormée, dont deux jeunes.

Vint ensuite le dépôt de nombreuses gerbes. Georges Durou, président de notre association, a déposé une gerbe de 13 roses rouges. Arrêté à 17 ans, interné à Mérignac, il avait passé la nuit du 23 octobre 1941 dans la baraque des «otages» avec plusieurs fusillés du lendemain. Ce fut également un moment très émouvant. Les discours ont été prononcés par Dominique Mazon de notre association, nièce de Roger Allo, fusillé le 24 octobre 1941.

« La question nous est régulièrement posée de

l'objectif et de l'intérêt de continuer à travers l'activité de notre association, notamment les cérémonies organisées depuis 1944, à faire connaitre Souge et à rendre hommage aux fusillés...»

« Notre, votre présence à toutes et tous, chaque année, témoigne d'une volonté commune, celle de rendre hommage à ceux qui sont morts en combattant pour libérer notre pays de l'occupation... »

« Au-delà de leur très grande diversité de personnalité, d'engagement, de convictions, leur but commun était la libération de leurs pays... » « Les hommes que nous honorons méritent bien le souvenir et les hommages que nous leur rendons...»

Monsieur Thierry Suquet, secrétaire général de la Préfecture, représentant Monsieur Dartout, Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine, a prononcé quelques mots.

Marseillaise et Chant des Partisans ont clôturé cette cérémonie avant les remerciements aux porte-drapeau.

Comme tous les ans, quelques personnes, familles et amis se sont rendus à la première enceinte pour rendre hommage aux 50 fusillés du 24 octobre 1941. Dans ce lieu retiré, loin de tout, Dominique Durou, fils de Georges, a conduit la cérémonie, petit discours, montée des couleurs, dépôt des gerbes, *Marseillaise*, moment de recueillement ont ravivé les drames qui se sont passés à cet endroit, le 24 octobre 1941.

M. V.

Moritz Singer, fusillé le 15 décembre 1941 - Mort pour la France

Il y a 76 ans, le 15 décembre 1941, 69 hommes ont été fusillés au Fort du Mont Valérien à Suresnes, dans les Hauts-de-Seine par les autorités d'occupation allemandes. Ces hommes, français et étrangers, furent arrêtés par les forces de police françaises de la Préfecture de police du département de la Seine (à l'époque). Les noms de tous les fusillés du Mont Valérien (1 007) ont été gravés, sur une cloche de bronze, œuvre de Pascal Convert, inaugurée en septembre 2003. En ce qui concerne les 69 fusillés du 15 décembre 1941, trente d'entre eux ont été reconnus « Mort pour la France » et 39 de ces fusillés attendent toujours, la plupart sans sépulture, et ne sont toujours pas reconnus « morts pour la France », parce qu'ils étaient étrangers. Il se trouve, par ailleurs, que ces 39 fusillés étaient juifs. Parmi ces 69 fusillés, il y avait 9 engagés volontaires, dont Moritz Singer, démobilisé à Montauban le 21 janvier 1941, en zone libre. Je vais vous raconter l'histoire de Moritz Singer, mon oncle, le frère de ma mère, un de ces fusillés.



oritz Singer, a été le premier enfant de ses parents à naître ailleurs qu'en Galicie. Ses parents, en raison des pogroms subis depuis 1907, suite à l'échec de la première révolution bolchevique de 1905, décidèrent que toute

la famille irait s'installer dans le Rheinland en 1909.

Il vivait à Neunkirchen de sa profession de représentant et en 1934, lui et sa famille durent quitter Neunkirchen pour s'installer à quelques kilomètres, à Saint Ingbert.

Sous la pression du *Deutsche Front*, d'inspiration nazie, qui souhaitait rallier le territoire de la Sarre à l'Allemagne, un référendum fut organisé le 13 janvier 1935, et les résultats furent sans appel : 8,8% des électeurs votèrent pour le *statu quo* ; 90,4% étaient pour le rattachement à l'Allemagne; deux mille sarrois votèrent pour une Sarre française (0,8%).

Le 19 janvier 1935, Moritz Singer entra en France pour cette raison, muni de sa carte d'identité sarroise délivrée le 5 octobre 1933. Il continua à exercer sa profession de représentant en TSF pour différents fabricants, il habitait dans des hôtels, 49 rue de Malte et 50 rue Popincourt à Paris XI^e arr. (Seine).

Moritz obtint un certificat de l'Office des réfugiés sarrois (créé le 16 novembre 1936 par le gouvernement de Front Populaire) qui tenait lieu de documents d'état civil.

Il s'engagea en septembre 1939 dans l'armée française qu'il considérait comme sa nouvelle

patrie, il fut mobilisé le 14 février 1940 dans le 3° Régiment de Marche des Volontaires Étrangers (RMVE) sous le matricule 7803-C.A.3., 4° section. Après les batailles autour de Soissons, le 10 juin 1940, le 21° RMVE, fut dissous le 1° juillet 1940. Moritz fut démobilisé le 26 janvier 1941, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Alors qu'il se trouvait en zone non occupée, plus sûre pour un juif étranger, il décida de revenir à Paris pour poursuivre sa lutte contre les nazis. De retour à Paris, il habita un hôtel, 10-12, rue de Trévise, à Paris IX° arr. et se retrouva sans possibilité de travailler à la suite de la promulgation du statut des juifs.

En 1937, avait été créée, au sein des Renseignements généraux, une Section spéciale de recherche (SSR) chargée, le département de la Seine, de la surveillance politique des étrangers comme des français (dont le «Rayon Juif»). Confiée à Louis Sadosky. il n'eut qu'un objectif : donner satisfaction à ses chefs de la direction des Renseignements généraux. Chargé d'arrêter des juifs, il ne faillit pas, il établit un fichier des «Juifs suspects» et n'hésita pas à falsifier les rapports des inspecteurs qu'il eut sous ses ordres. Lui-même se vantait d'avoir fait fusiller entre soixante et quatre-vingt personnes.

Selon des informations de la police, des israélites étrangers se réunissaient quotidiennement à la Brasserie des Ailes 34, rue Richer, IX^e arrdt et « se livraient à une propagande clandestine très intense, soit en faveur de la III^e Internationale et des Soviets, soit en faveur de l'Angleterre ». Une lettre anonyme rédigée en allemand mentionnait le même débit de boisson comme le lieu de

réunion quotidien d'israélites étrangers se livrant à du marché noir avec des marchandises contingentées, quatre noms étaient mentionnés. Le 4 septembre 1941 vers dix heures, la police vérifia les papiers de dix-huit personnes présentes dans le café, des fouilles au corps eurent lieu, cinq suspects furent immédiatement relâchés. Neuf interpellés portaient sur eux différentes sommes d'argent, aucun ne fut en mesure d'en expliquer la provenance.

Moritz Singer « sans occupation définie, suspect au point de vue politique, dangereux pour l'ordre intérieur », a été interné dans le camp de Drancy, en compagnie de neuf autres arrêtés, dont six moururent à Auschwitz (Pologne).

Le 11 décembre 1941, le général Von Stülpnagel faisait paraître un « Avis », publié dans le *Petit Parisien* le 14 et il réclamait la remise de100 otages. Inscrit par Louis Sadoski avec 68 autres personnes sur la liste des otages, Moritz Singer fut passé par les armes le 15 décembre 1941 à 13h05. Sur la liste officielle des personnes fusillées, datée du 17 janvier 1942, Moritz Singer figure avec la mention : « Juif. Réfugié sarrois. Communiste actif. Se livre à la propagande communiste et gaulliste. Interné le 4 septembre 1941.»

L'Office National des Anciens Combattant (ONAC-VG) a d'abord refusé la mention Mort pour la France à Moritz Singer ainsi qu'à de nombreux fusillés la plupart du temps « juifs communistes » qu'il considère comme des étrangers. Après bien des démarches, Alexandre Studeny-Singer l'a obtenue pour Moritz Singer mais l'Office la refuse encore pour de nombreux fusillés.

Depuis plusieurs années, un grand nombre de personnes, d'élus et d'associations, dont l'ANFFMRF-A, tentent d'infléchir les décisions de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) concernant les fusillés du Mont Valérien. Ces efforts, incessants et répétés, restent vains et ne donnent lieu qu'à des réponses dilatoires, négatives, quelques fois dénuées de tout sens.

Qu'en est-il du devoir de mémoire, 70 ans après la fin du conflit ? Des commémorations, des appels « vibrants », des discours émotionnels... Mon oncle a été reconnu mort pour la France le 21 septembre 2015, après des années de lutte face à l'ONAC.

J'attends maintenant, et avec moi, toutes celles et tous ceux qui, enfants ou descendants des fusillés attendent des actes concrets, gages d'une réelle et forte volonté de la République Française, à la fois pour clarifier le passé, pour éviter toutes interprétations douteuses des réponses reçues, pour donner confiance à celles et ceux qui se battent, aujourd'hui, au nom de «Liberté, Égalité, Solidarité ».

Nous ne voulons pas que ces 39 fusillés du 15 décembre 1941 soient « morts pour rien » ! Il en est de même pour tous les fusillés du Mont Valérien comme le dit fort clairement la motion votée le 5 février 2015 lors de l'assemblée générale de l'ANFFMRF « L'association constate qu'un certain nombre de fusillés étrangers ne bénéficient pas de la mention « Mort pour la France » sur leur acte de décès, alors que d'autres fusillés dans la même situation en bénéficient. Il en est de même pour des fusillés français pour lesquels seule la mention, « mort pour fait de guerre », est portée. »

Cette situation est anormale et ne résulte d'aucun texte réglementaire. Nous demandons à ce que leur sacrifice soit reconnu, une fois pour toute. Bien qu'étrangers, les motifs de leur « arrestation étaient un acte de résistance qui ont contribué à la défense des valeurs de la France Libre » (Madame Antoine, directrice générale de l'ONAC), sur l'avis favorable à l'attribution de la mention « mort pour la France » à Moritz Singer le 21/09/2015. Et pour Jakob Flamm et Moritz Sperling, arrêtés en même temps que mon oncle, pour les mêmes motifs et fusillés avec lui?

Tous les étrangers et Français fusillés au Mont Valérien par l'occupant nazi doivent bénéficier de la mention « Mort pour la France ». De même, la mention « victime de la répression allemande » qui figure sur le site « Mémoire des hommes » semble vouloir occulter le fait que ces hommes ont été arrêtés par la police de l'État français qui les livra aux nazis.

Alexandre STUDENY-SINGER

Note de l'auteur : je voudrais remercier Léon Tsevery, Alain Simonnet, et Jean-Pierre Grason (Dictionnaire des Fusillés) pour l'aide qu'ils m'ont apportés au cours de cette longue quête de l'obtention de la mention « Mort pour la France » de Moritz Singer

Rédiger un document historique et familial

ous possédez des archives, leur consultation vous passionne mais vous souhaitez aller plus loin et en approfondir les interactions et même les partager.

Vous avez dorénavant à votre disposition de nombreux sites de généalogie qui pourront vous apporter une aide précieuse pour vos recherches.

Plusieurs de ces sites sont gratuits, et leur fréquentation va vous permettre d'affiner une méthode de recherche, puis de la maîtriser. Prenons un exemple, celui d'un des sites les plus connus, GENEANET.

Rendez vous sur geneanet.org. Vous avez seulement une photo? Postez-la sur le forum, en y adjoignant toutes les précisions possibles, même celles qui vous paraissent futiles; l'animateur du site saura vous orienter vers la section adéquate avec efficacité. Le forum, ouvert à tous les membres, recèle des bonnes volontés prêtes à vous éclairer. On vous proposera des adresses d'archives, et même on ira les chercher pour vous, au cours d'une « expédition état-civil commune » par exemple.

Si vous cherchez des connexions lointaines, n'oubliez pas que la base de données des Mormons est fabuleuse ; le site est en français et très accessible.

Sachez aussi que si vous ne pouvez pas faire vous-même tous vos déplacements, vous pouvez aisément mandater quelqu'un pour faire vos recherches aux archives départementales. C'est gratuit aussi, sauf bien sûr en ce qui concerne les petits frais annexes éventuels (photocopie par exemple) : le Fil d'Ariane, entraide généalogique sur internet, vous y aidera (http://www.entraide-genealogique.net/).

Il existe aussi la Chambre des généalogistes professionnels, qui travaille en partenariat avec la Chambre des Notaires et les Généalogistes de France. La rémunération se calcule au forfait ou à l'heure, à laquelle il convient d'ajouter frais de déplacement et d'hébergement. Les généalogistes professionnels sont tenus par une obligation de moyens et doivent apporter la preuve des recherches conduites par leurs soins (copie d'actes, citation des références et des sources). Votre recherche est achevée. Vous pouvez vous lancer dans l'écriture. Cela ne demande qu'une solide organisation dans les documents, que vous mettrez de côté au fur et à mesure de l'avancement de votre travail – et vous ver-

rez que ce n'est pas insurmontable. Vous ne pensez pas pouvoir écrire ? Confiez vos docs à un écrivain familial, sous vos directives il mettra en forme vos textes et saura transformer ce terreau fertile en livre vivant. Les rémunérations demandées varient en fonction de l'avancement du document fourni : soit il s'agit seulement d'un travail de mise en forme et d'écriture, soit il est nécessaire d'avoir des entretiens supplémentaires (sur place ou au téléphone). Vous pouvez aussi vous adresser à un correcteur, qui relira et vérifiera un texte déjà écrit : là encore les degrés de correction varient, entre la correction simple et la remise en forme stylistique.

L'aventure ne serait pas menée à son terme si vous n'en faisiez pas un livre.

Rien de plus simple de nos jours, les impressions à la demande sont désormais chose commune et ont considérablement réduit le coût de l'édition.

Si vous souhaitez publier en librairie et que vous n'avez pas d'éditeur (cas fréquent), il vous faudra faire une auto-édition qui présentera une seule contrainte : obtenir un ISBN, autrement dit un numéro international normalisé permettant l'identification d'un livre dans une édition donnée. Le site de l'AFNIL vous renseignera sur les démarches à accomplir pour l'obtenir aisément. Mais peut-être allez-vous, dans un premier temps tout au moins, vous tourner vers une impression familiale (sans ISBN).

C'est facile. Deux cas : soit vous avez fait faire une maquette et vous n'avez plus qu'à envoyer le pdf à l'imprimeur de votre choix. A partir d'un seul exemplaire, en quelques jours, il réalisera votre livre ; le prix dépendra du nombre de pages, de photos, de la présence ou non de couleur, de la qualité du papier et de la couverture, du format. Dès que votre stock sera épuisé (1, 5, 10, 50... exemplaires) il suffira de commander à nouveau, au même prix (ordre de grandeur, autour de 10€ la copie par dix copies). Le tarif est dégressif. Vous trouverez des tableaux comparatifs d'imprimeurs sur internet.

Soit vous avez juste un texte, sans maquette. Certains imprimeurs proposent ce service; cependant réaliser un pdf n'est pas insurmontable et il y a certainement dans votre entourage un enfant de 10 ans qui fera l'opération pour vous avec un soupir condescendant en même temps qu'il prendra son goûter, son portable dans l'autre main... Frédéric ROBERT